FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT d'AUDIT Exercice clos au 31 décembre 2020

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 32 848 639 DT, un actif net de 32 704 784 DT et un résultat déficitaire de 1 432 612 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
Powtofouillo titros			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		20 338 943	23 306 692
Obligations et valeurs assimilées		2 550 295	3 551 715
	3.1	22 889 238	26 858 407
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires	3.2	4 176 778	2 949 520
Disponibilités	3.3	5 782 623	5 703 174
•	- -	9 959 401	8 652 694
TOTAL ACTIF		32 848 639	35 511 101
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	129 690	143 468
Autres créditeurs divers	3.5	14 165	15 825
TOTAL PASSIF		143 855	159 293
ACTIF NET			
Capital	3.6	31 921 091	34 137 396
Sommes distribuables	3.7	783 693	1 214 412
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		783 693	1 214 412
ACTIF NET		32 704 784	35 351 808
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 848 639	35 511 101

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres		563 421	1 014 373
Dividendes	4.1	371 880	800 006
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	191 541	214 367
Revenus des placements monétaires	4.3	779 126	843 928
Total des revenus des placements		1 342 547	1 858 301
Charges de gestion des placements	4.4	<514 711>	<585 296>
Revenu net des placements		827 836	1 273 005
Autres charges	4.5	<44 143>	<49 471>
Résultat d'exploitation		783 693	1 223 534
Régularisation du résultat d'exploitation		-	<9 122>
Sommes distribuables de l'exercice		783 693	1 214 412
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	9 122
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 441 510>	<1 244 673>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<748 909>	<20 359>
Frais de négociation de titres		<25 886>	<26 851>
Résultat net de l'exercice		<1 432 612>	<68 349>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u><1 432 612></u>	<u><68 349></u>
Résultat d'exploitation	783 693	1 223 534
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<1 441 510>	<1 244 673>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<748 909>	<20 359>
Frais de négociation de titres	<25 886>	<26 851>
<u>Distributions de dividendes</u>	<1 214 412>	<611 039>
Transactions sur le capital	-	<2 355 897>
Souscriptions	-	2 358 089
Capital	-	2 358 089
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	-	<4 713 986>
Capital	-	<4 716 178>
Régularisation des sommes non distribuables	-	3 966
Régularisation des sommes distribuables	-	<49 854>
Droit de sortie	-	48 080
Variation de l'actif net	<2 647 024>	<3 035 285>
Actif net		
En début de l'exercice	35 351 808	38 387 093
En fin de l'exercice	32 704 784	35 351 808
Nombre de part		
En début de l'exercice	6 001	6 401
En fin de l'exercice	6 001	6 001
Valeur liquidative	5 449,889	5 890,986
Taux de rendement	-4,05%	-0,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1- PRESENTATION DU FOND

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, dédié principalement aux investisseurs institutionnels régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 10 septembre 2015 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans depuis sa date de constitution soit le 12 novembre 2015.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalues à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

A- Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% Actif
ASSURANCES MAGHREBIA	6 716	372 738	390 529	1,19%
ATTIJARI BANK	15 000	409 914	416 640	1,27%
BH BANK	230 010	3 176 674	2 091 940	6,37%
BIAT	150	12 903	14 054	0,04%
CEREALIS	88 801	548 714	816 792	2,49%
DELICE HOLDING	77 433	907 428	1 149 648	3,50%
LAND`OR	67 000	552 434	487 961	1,49%
MAGASIN GENERAL	4 172	124 951	80 895	0,25%
MPBS	374 147	1 799 216	1 479 003	4,50%
MPBS DA 2020 -1/17	8	2	2	0,00%
ONE TECH HOLDING	45 000	359 277	540 315	1,64%
SAH LILAS	230 000	2 075 961	2 824 169	8,60%
SERVICOM	40 000	67 826	79 560	0,24%
SFBT	168 567	1 652 032	3 204 458	9,76%
SFBT DA 2020 -1/4	3	7	13	0,00%
SOTETEL	75 634	385 012	366 069	1,11%
SOTIPAPIER	107 646	685 297	494 418	1,51%
STAR	22 035	2 894 903	2 702 922	8,23%
TELNET HOLDING	63 800	393 166	535 410	1,63%
TUNINVEST-SICAR	30 170	409 725	436 319	1,33%
TUNISIE LEASING & FACTORING	10 000	89 464	99 420	0,30%
UIB	27 000	487 802	460 917	1,40%
UNIMED	171 623	1 624 909	1 667 489	5,08%
Total actions et droits rattachés		19 030 355	20 338 943	61,92%
B- Obligations et valeurs assimilées				
Obligations de sociétés				
TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	25 000	1 500 000	1 569 049	4,78%
TLF 2019-1 CA TF 11.40%	8 000	640 000	669 904	2,04%
CIL 2016-1 CAT.A - TF 7.50%	15 000	300 000	311 342	0,95%
Total obligations des sociétés		2 440 000	2 550 295	7,76%
Total obligations et valeurs assimilées		2 440 000	2 550 295	7,76%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions et droits	3 750 716
	3 750 716

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	Intérêts courus nets	Prix de Cession ou Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions et droits	5 276 952	-	4 528 043	<748 909>
Obligations	960 000	232 960	1 192 960	-
TOTAL	6 236 952	232 960	5 721 003	<748 909>

3.2 Placements monétaires :

	<u>Valeur</u> nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% Actif
Billets de trésorerie				
ENDA au 12/04/2021-360J-11,50%	2 000 000	1 834 978	1 953 702	5,95%
Total émetteur ENDA	2 000 000	1 834 978	1 953 702	5,95%
Total billets de trésorerie	2 000 000	1 834 978	1 953 702	5,95%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>				
Prise en pension BTA 13 Mai 2027, 7,2%, BH BANK au 10/05/2021-206J-7,76%	1 200 000	1 200 000	1 219 917	3,71%
Prise en pension BTA 14 Octobre 2026, 6,3%, BH BANK au 29/03/2021-102J-7,13%	1 000 188	1 000 188	1 003 159	3,05%
Total créances sur opérations de pensions livrées	2 200 188	2 200 188	2 223 076	6,77%
Total Placements monétaires		4 035 166	4 176 778	12,72%

3.3 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	31/12/2020	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	796 027	339 497
Compte à terme BH BANK au 02/01/2021-305J- 12,18%	5 000 000	4 889 000
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	513 217	457 651
R/S à opérer sur intérêts courus sur dépôt a vue et compte à terme	<102 643>	<91 530>
Ventes titres à encaisser	-	242 979
Souscriptions à régler	<424 104>	<134 460>
BH BANK	126	37
_	5 782 623	5 703 174

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	31/12/2019
Rémunérations du gestionnaire à payer	125 203	138 969
Rémunérations du dépositaire à payer	4 487	4 499
	129 690	143 468

3.5 Autres créditeurs divers :

	31/12/2020	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	11 428	12 184
Redevances CMF à payer	2 737	2 966
Retenues à la source à payer	-	675
	14 165	15 825

3.6 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2020

Montant	34 137 396
Nombre de part	6 001
Nombre de porteurs de parts	12

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortant	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<25 886>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<1 441 510>
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	<748 909>
Régularisations des sommes non distribuables	-
Droit de sortie	-

Capital au 31 décembre 202031 921 091Nombre de part6 001Nombre de porteurs de parts12Taux de rendement-4,05%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	31/12/2020	31/12/2019
Résultat d'exploitation	783 693	1 223 534
Régularisation du résultat d'exploitation	-	<9 122>
	783 693	1 214 412

4 – Notes sur l'etat de resultat

4.1 <u>Dividendes</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dividende SFBT	141 607	98 670
Dividende STAR	75 770	58 523
Dividende SOTIPAPIER	50 055	37 173
Dividende SAH LILAS	37 884	-
Dividende DELICE HOLDING	19 891	-
Dividende TELNET HOLDING	12 760	40 600
Dividende LAND`OR	12 344	42 000
Dividende ONE TECH HOLDING	11 250	23 100
Dividende CEREALIS	10 319	2 230
Dividende BH BANK	-	128 582
Dividende ATTIJARI BANK	-	88 000
Dividende ICF	-	67 932
Dividende UIB	-	66 500
Dividende BIAT	-	60 000
Dividende UNIMED	-	39 675
Dividende MPBS	-	26 399
Dividende SICAV ENTREPRISE	-	9 639
Dividende SOTETEL	-	5 498
Dividende EURO-CYCLES		5 485
	371 880	800 006

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur obligations et		
valeur assimilées	191 541	214 367
	191 541	214 367

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	494 543	480 759
Intérêts sur billet de trésorerie	167 773	115 974
Revenus de prises en pension	64 744	-
Intérêts sur certificat de dépôt	52 066	247 195
	779 126	843 928

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations du gestionnaire	496 861	567 446
Rémunérations du dépositaire	17 850_	17 850
	514 711	585 296

4.5 Autres charges :

	31/12/2020	31/12/2019
Redevances CMF	32 010	36 445
Honoraires du commissaire aux comptes	11 428	12 184
Autres frais	705	842
	44 143	49 471

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 <u>Données par part et ratios de gestion des placements</u> :

Données par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	223,721	309,665	247,372	222,794	205,185
Charges de gestion des placements	<85,771>	<97,533>	<137,362>	<126,201>	<68,439>
Revenus nets des placements	137,950	212,132	110,010	96,593	136,750
Autres charges	<7,356>	<8,244>	<8,187>	< 7,372 >	<6,572>
Résultat d'exploitation (1)	130,594	203,888	101,822	89,221	130,174
Régularisation du résultat d'exploitation	-	<1,520>	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	130,594	202,368	101,822	89,221	130,174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<240,212>	<207,411>	85,352	455,622	83,112
Frais de négociation de titres	<4,314>	<4,474>	<8,548>	<4,110>	<9,711>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<124,797>	<3,393>	333,058	<52,025>	12,473
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<369,323>	<215,278>	409,862	399,487	85,874
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<238,729>	<11,390>	511,684	488,708	216,048
Droit de sortie	-	8,012	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<369,323>	<207,266>	409,862	399,487	85,874
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,661	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<369,323>	<206,605>	409,862	399,487	85,874
Distribution de dividende	<202,368>	<101,823>	<89,220>	<130,174>	-
Valeur liquidative	5 449,889	5 890,986	5 997,046	5 574,582	5 216,048

Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,61%	1,61%	2,25%	2,32%*	2,62%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,13%	0,14%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,45%	3,36%*	1,67%	1,64%*	4,98%
Actif net moyen	32 034 533	31 969 627	39 037 651	34 890 386	16 826 800

^{*} Ces ratios ont été retraités pour des besoins de comparaison

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP;
- De contrôler la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur;
- De contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP;
- De contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.